

20<sup>es</sup> 1782



7

En mil sept cent quatre vingt deux, le  
 vingt janvier pour de dimanche au lieu  
 et place publique des Caprols a l'issue de la messe  
 de paroisse le peuple s'estoit de l'entendre, et  
 assomblés au son de la cloche de la maniere  
 accoutumée pardevant le no<sup>r</sup> Royal sussequé,  
 Leonsias Desnoimés, a comparu messire Antoine  
 Raymond Comte de la Tour d'Auvergne Capitaine  
 au Regement Royal de Vaisseaux, habitant de puis  
 quelques années au Chateau de la Plante presente  
 paroisse, lequel a desfait la parole am-m-d.  
 Guillaume mequiel pretre Curé de la presente  
 paroisse aux sieurs grand au devant Royal Jean  
 Vagardes, et Jean Gaudin  
 Consuls de laditte Communauté des Caprols au  
 sieur Jarre Des marquises sieur Fabrien de  
 venue Et de la Cour Et de la Eglise des  
 Caprols, aux sieurs Jean Jean h<sup>is</sup> Mathieu Sabotier  
 Royal et Desse Mathieu Gaudin et Balby Jean  
 Maissin Gabriel Lafitte Jean Mathieu Jean Gaudin  
 Longpuech Francais Valadeau Jean de la Courde  
 Lagarde et malgouet et Jeanpuech

Et autres premiers habitants de lad parroisse  
de Cayrols juy presens faisant la plus saine  
Et majeure partie des habitants de lad parre  
Leur adit Et represente que ne feroient son sejour  
dans cette parroisse que de puis le  
Epoque de la donation qui luy fut faite par m<sup>re</sup>  
Jean de la tour son oncle Et meme juy faisant  
depuis cette époque que des sejours tres courts  
peu frequents Et momentanes a cause que son  
devoir l'apelloit au Corps ou il est attache  
Il n'avoit le besoin pendant ce temps la d'un  
Banc dans l'eglise du dit Cayrols qui est la parroisse  
mais qu'un jour d'aujourd'hui qui est Marie Et sepe de demorer  
dans led Chateau de la platte il couvient qu'il aye un  
Banc dans cette Eglise tant pour luy que pour l'adame  
Comtesse son Epouse Et pour sa famille que sa  
naissance son rang sa qualite Et les fiefs qui l  
possede dans cette parroisse luy doient cedroit mais  
que ne voutent pas prendre une place qui puisse  
nuire au service divin il prie Et requiert led sy  
Cure, Consuls marguilliers Et premiers ains de luy

En foyes, & jndiquet une qui soit de ceute  
 faut dire & jnomade par le serm d'icun, sur  
 quoy led s<sup>r</sup> Cure Coustals, m<sup>rs</sup> guallet, & p<sup>rs</sup> m<sup>rs</sup>  
 Claub. Cubes ains ledit sequent de laques. Dans lad  
 Eglise ont unanimement convenu de liberte & auorde  
 que ledit sequent de laques pourra faire construire  
 un banc qui sera place dans lad Eglise a main  
 gauche En entrant entre la porte du cimetiere  
 & la chapelle de m<sup>r</sup> de la tour de la greffault laquelle  
 plus led s<sup>r</sup> de liberant, sepeul & de laud que  
 de l'espeu l'annuent a perpetuite aude s<sup>r</sup> Coust  
 de la tour, & aux s<sup>r</sup> de laud quoy les pastes avec  
 ont requis aete que leur avec houlraye d'icun s'aveu  
 de j<sup>r</sup> d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun  
 de la tour de la tour de la tour de la tour de la tour  
 de la tour de la tour de la tour de la tour de la tour

Pour quoy les  
 d'icun & m<sup>rs</sup>  
 de la tour de la tour de la tour de la tour de la tour

qui ont sequis une led s<sup>r</sup> Cure la tour & pastes de s<sup>r</sup>  
 habitants de Coust qui ont sequis & les autres ne  
 tout se faire de leur requis, & a j<sup>r</sup> de m<sup>rs</sup> de lad  
 Eglise. #. aut aut quit, led au s<sup>r</sup> de la tour de la tour  
 Coust & d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun  
 gouyer la gorte Laborde moissinot  
 p<sup>rs</sup> d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun  
 Niquel, curé, p<sup>rs</sup> d'icun d'icun d'icun d'icun d'icun  
 de la tour de la tour de la tour de la tour de la tour  
 de la tour de la tour de la tour de la tour de la tour

progenere